

FRIBOURG L'HÔPITAL PUBLIC MIS AUX ENCHÈRES

## NON À LA PRIVATISATION DE LA BUANDERIE DE L'HFR !

La commission nationale de la santé du SSP soutient le maintien d'une buanderie au sein de l'Hôpital fribourgeois (HFR) et appuie les employés dans leur lutte.

En Suisse, un processus de privatisation du service public hospitalier est en cours. Il passe par le démantèlement de pans entiers des hôpitaux publics.

Il ne s'agit pas uniquement des services de buanderie, garderie, restauration, informatique et nettoyage. De plus en plus souvent, ce sont des secteurs médicaux et paramédicaux – comme l'anesthésie, la physiothérapie, la gastro-entérologie, la radiologie, et autres – qui sont externalisés. Ces externalisations rendent plus difficile, pour un établissement public, de mettre en place une politique de santé. Financièrement, les hôpitaux deviennent de plus en plus dépendants de sociétés privées et n'ont plus aucune liberté d'action.

Un hôpital public joue un rôle décisif en matière de santé publique. Il est clair que celle-ci n'est pas «rentable», si on la mesure à l'aune des outils comptables: un service public, cela coûte toujours. C'est pour cette raison, entre autres, qu'il faut le maintenir en mains publiques. Personne ne met en cause les coûts de la protection civile, ni parle à ce sujet de rentabilité.

On ne peut pas comparer les coûts et bénéfices des hôpitaux publics avec ceux des sociétés privées. La qualité de vie de la population, les places de travail, l'impact environnemental et l'intégration sociale sont un devoir du service public, qui ne peut pas être évalué avec de simples outils comptables.

L'HFR a de la chance: un audit externe a démontré clairement que le maintien d'une buanderie en son sein est plus avantageux qu'une externalisation.

Ces chiffres ne nous étonnent pas et confirment des autres études sur les externalisations et leur impact (Susanne Gesa Müller et Matthias Müller: *Outsourcing*. Hans-Böckler-Stiftung, 2000).

En revanche, nous sommes étonnés que le conseil d'administration essaie, en contradiction avec l'audit qu'il a lui-même commandité, de démontrer que le maintien de la buanderie en mains publiques s'avérerait plus onéreux. Pour réaliser ce tour de passe-passe, il met en avant les pertes de gains induites par la non-utilisation de cet espace pour d'autres activités.

Pour vraiment utiliser des locaux avec une rentabilité de 10% et plus, il faudrait arrêter de fournir des prestations de soins. Il faudrait plutôt produire des médicaments ou du matériel biomédical. Mais la mission du service public, ce n'est pas le profit; et surtout pas d'augmenter le volume des prestations par souci de rentabilité.

Un hôpital public doit être aussi un lieu où la population peut trouver du travail. En externalisant, on détruit des emplois et on les déplace vers d'autres cantons. Des places de travail protégées destinées à des personnes avec handicap ou remplissant des travaux d'intérêt général disparaîtraient.

Tout cela n'est pas bon pour notre cohésion sociale ! ■

**WOLFGANG MUELLER**  
PRÉSIDENT COMMISSION SANTÉ . SSP

VAUD OUI À L'INITIATIVE POUR DES SOINS DENTAIRES

## SE SOIGNER SANS SE RUINER, UN ENJEU POUR LES SALARIÉS

Lancée en 2014 par de nombreuses organisations, dont le SSP, l'initiative cantonale pour les soins dentaires vise à instaurer une assurance publique universelle garantissant le remboursement des soins dentaires à toutes et tous (*lire aussi en page 10*).

Son financement reposerait sur une contribution paritaire (0,5% pour les salariés-e-s, et 0,5% pour les employeur-se-s), sur le modèle de l'AVS. Elle respecte ainsi le principe «à chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins». Concrètement, elle demande l'introduction d'un nouvel article dans la Constitution vaudoise: le 65b, intitulé «soins dentaires». Sa teneur serait la suivante:

■ L'Etat met en place une assurance obligatoire pour les soins dentaires de base ainsi qu'un dispositif de prévention en matière de santé bucco-dentaire.

■ Il met en place un réseau de polycliniques dentaires régionales.

■ Le financement de l'assurance pour des soins dentaires de base est assuré, pour les personnes cotisant à l'assurance vieillesse et survivants (AVS), par

un prélèvement analogue à celui de l'AVS et, pour les autres, par la politique sanitaire cantonale.

Le SSP – Région Vaud a décidé de s'investir dans cette campagne pour trois raisons principales. Premièrement, les soins dentaires sont une charge importante et imprévisible qui peut mettre en péril l'équilibre financier d'une famille. Par ailleurs, la création d'une telle assurance permettrait un développement de la couverture des soins et constituerait un signal dans un contexte de détérioration constante de l'assurance maladie régie par la LAMal.

Enfin, le financement de cette assurance est un modèle. Si ce projet était plébiscité, nous pourrions le prendre en exemple pour demander un changement du financement de la LAMal, qui est profondément injuste.

Le 4 mars, c'est donc un OUI au projet d'assurance universelle pour les soins dentaires qu'il faudra glisser dans l'urne! ■

**JULIEN EGGENBERGER**  
PRÉSIDENT SSP . RÉGION VAUD

VAUD LE SSP S'OPPOSE À NO BILLAG

## NE DÉBRANCHONS PAS LE SERVICE PUBLIC AUDIOVISUEL !

Le SSP – Région Vaud a consacré son assemblée des délégué-e-s du 5 décembre à une discussion autour de l'initiative No Billag.

Les participant-e-s ont été sensibles évidemment à la nécessité d'avoir des médias de service public, dans le but de préserver le débat démocratique et l'existence d'une offre radio et télévision dans toutes les régions de Suisse.

Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, la disparition pure et simple d'un service public est proposée lors d'une votation populaire. Notre syndicat se sent donc particulièrement concerné. Notre pays a besoin de plus de service public, pas d'un grounding de la SSR et des radios et télévisions régionales.

Enfin, ce débat est cohérent avec les velléités de la droite libérale, qui souhaite la réduction massive des services publics afin d'offrir de nouvelles opportunités au marché. Or quels seraient les gagnants de la disparition d'un financement public

des médias audiovisuels? On verrait les grands groupes commerciaux étrangers de télévision (TF1, Mediaset, etc.) récupérer des créneaux afin de proposer de la télé poubelle, sans aucune considération pour l'actualité régionale, sportive, locale ou culturelle; on verrait aussi les grands groupes internet (Facebook, Google, etc.) faire main basse sur les revenus publicitaires que la SSR disparue ne recevrait plus; enfin, on verrait des mécènes de médias politiquement orientés monopoliser l'espace médiatique.

C'est ainsi qu'émergeraient des *Russia Today* en Suisse (comme nous venons de le voir en France), des Fox News.ch ou, plus locales mais non moins problématiques, des TeleBlocher.

De cet avenir-là, nous ne voulons pas. C'est pourquoi nous devons voter NON à No Billag le 4 mars! ■

**JULIEN EGGENBERGER**  
PRÉSIDENT SSP . RÉGION VAUD

FRIBOURG DROIT DE GRÈVE POUR LE PERSONNEL DES SOINS

## RECOURS DÉPOSÉ AU TRIBUNAL FÉDÉRAL

Lundi 22 janvier, le SSP – Région Fribourg, par le biais de l'avocat qu'il a mandaté, M<sup>e</sup> Christian Dandrès, a déposé un recours au Tribunal fédéral contre l'interdiction du droit de grève pour le personnel des soins.

À la suite d'une intense mobilisation du personnel des soins durant l'été 2017, le Conseil d'Etat avait accepté de lui reconnaître le droit de grève. Revirement de situation lors du débat au Grand Conseil, le 17 novembre: une courte majorité des députés – 47 voix contre 44 – a décidé de réinscrire son interdiction pour les soignants.

Les arguments des députés n'avaient rien à voir avec la sauvegarde de la santé publique. Il s'agissait surtout d'empêcher le personnel de se mobiliser face aux restructurations en cours. Et d'interdire de nouvelles grèves sur le modèle de celles qui ont eu lieu à la Buanderie de Marsens, à la crèche de l'HFR ou à la Buanderie de l'Hôpital cantonal.

Après l'annonce du recours, le Conseil d'Etat a retardé la promulgation de la modification de la Loi sur le personnel de l'Etat (LPers) concernant le droit de grève. On se trouve donc face à un vide juridique: l'article 68 de la LPers – qui interdit la grève à l'ensemble de la fonction publique – est inapplicable, le Conseil d'Etat ayant reconnu qu'il est anticonstitutionnel.

Le SSP estime donc que le droit de grève est licite, sans qu'il soit pour l'instant nécessaire de passer par l'organe de conciliation prévu dans la modification de la LPers, celle-ci n'étant pas encore entrée en vigueur.

Les raisons pour lesquelles les députés fribourgeois veulent interdire la grève au personnel des soins...

Député Hubert Dafflon (PDC, Chef de groupe): « Les cantonniers font la grève,

ça va durer, ça va traîner, les routes ne seront pas propres, on pourra s'en accommoder. Les professeurs font la grève, des parents seront mécontents, pour les grands tant mieux, il n'y a pas d'école. Les taxateurs fiscaux font la grève, tout le monde va rigoler, il n'y aura aucune pression. Si le personnel soignant fait la grève, la pression sera directe, elle sera énorme parce que, même si le service minimal est garanti, tous les soins normaux ne seraient plus garantis. La pression de la population serait énorme et nous obligerait à réagir.»

Député Nicolas Kolly (UDC): «Nous avons constaté que le droit de grève n'est pas tellement souhaité par les collaborateurs de l'Etat, mais plutôt par les syndicats afin de trouver les actions visibles pour trouver de nouveaux adhérents.»

Député Christian Ducotterd (PDC): «Je soutiendrai cette proposition (i.e. interdiction de la grève) pour les protéger. Car je trouve que les syndicats vont vers ces personnes leur expliquer qu'il y a des problèmes, qu'elles sont désavouées, pas considérées. Je pense que finalement, vous les démotivez au travail (rires).»

Député Romain Collaud (PLR): «Je refuse catégoriquement la prise d'otage par les syndicats. On ne négocie pas à coup de sifflet et de drapeau. Ce n'est pas ma vision d'un Etat stable et prospère.»

Député Nicolas Bürgisser (PDC): «Si les salaires du personnel des soins sont plus élevés que dans les cantons voisins, nous attendons un peu de reconnaissance pour le canton en tant qu'employeur.» ■

**GAËTAN ZURKINDEN**  
SECÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG

**SANTÉ** . Le 4 mars, les Vaudois voteront sur l'initiative pour le remboursement des soins dentaires. Questions à Brigitte Crottaz, médecin et future conseillère nationale (PS).

# Des soins dentaires pour tous

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW  
KEYSTONE . PHOTO

Quelles sont aujourd'hui les conséquences sociales de l'absence d'une assurance prenant en charge les soins dentaires?

**Brigitte Crottaz** – En Suisse, 90% des soins dentaires sont payés par les ménages. Le solde relève de la LAMal, de l'assurance accident, ou est pris en charge par une assurance privée ou les régimes sociaux. Les données font état d'un renoncement aux soins dentaires, pour raisons financières, situé entre 5% et 20%. L'hétérogénéité de ces chiffres trouve son explication dans la méthode de calcul. Certains ont été effectués sur une population de plus de 16 ans et concernent le seul renoncement aux soins; d'autres ont été effectués sur une population de plus de 18 ans et incluent tant le renoncement à effectuer des contrôles que le renoncement aux soins.

Il est intéressant de comparer le taux de 5% (selon l'OFS) de renoncement aux soins dentaires, pour les plus de 16 ans habitant la région lémanique, à celui qui concerne les soins médicaux pour cette même population: 0,7%. 85% des personnes interrogées renoncent aux soins dentaires, alors qu'elles ne renoncent pas aux soins médicaux pris en charge par l'assurance maladie.

Le renoncement aux soins parmi les jeunes est inférieur à celui des autres groupes d'âge. Ceci tient certainement au fait que les services dentaires scolaires de plusieurs villes vaudoises offrent des soins subventionnés jusqu'à 18 ans, voire 20 ans pour les jeunes en formation.

Quelles peuvent être les conséquences sanitaires de ce renoncement aux soins?

Chez l'adulte, on estime que 70% des dents manquantes ont été perdues en raison d'une atteinte parodontale, c'est-à-dire à la suite d'une infection des tissus de soutien des dents (gencives et os). Ces atteintes peuvent progresser à bas

bruit et leur prévention repose essentiellement sur une bonne hygiène quotidienne ainsi qu'un suivi professionnel. Il a été établi qu'il existe aussi une susceptibilité génétique.

La recherche médicale a démontré un lien entre la santé bucco-dentaire et la santé générale. Dans certains cas, cette relation est bidirectionnelle. La santé parodontale a une influence sur différents problèmes sanitaires plus délicats et coûteux, au-delà de la sphère orale: AVC, maladies cardiovasculaires, naissances prématurées... Le diabète est un cas particulier: les diabétiques développent plus facilement des atteintes parodontales qui, en rétroaction, déséquilibrent la glycémie des patients.

L'association vaudoise des dentistes ne soutient pas le texte, invoquant un danger de hausse des coûts...

Il y aura certainement, dans un premier temps, une augmentation du nombre de consultations, tant pour un contrôle que pour des prestations préventives et des soins. C'est d'ailleurs le but de l'initiative: veiller à ce que la population ait accès et effectue les contrôles et les soins. Grâce à un suivi régulier, à terme, les traitements seront cependant moins invasifs, moins lourds et donc moins coûteux.

Il n'y a aucune raison de croire que les médecins-dentistes et les hygiénistes effectueront des soins inutiles ou pousseront leur clientèle à la consommation.

Quel est l'objectif de la mise en place, en parallèle, d'un réseau de polycliniques dentaires régionales?

À l'heure actuelle, seule la PMU à Lausanne offre un ensemble de compétences venant en soutien aux praticiens dentaires privés. En particulier, les patients difficiles à traiter, souvent en raison d'une collaboration ardue, sont référés à la PMU. Il peut s'agir de situations qui, simplement,



Repérages

## UN FINANCEMENT SOLIDAIRE

Que prévoit l'initiative en termes de prévention?

**Brigitte Crottaz** – Aujourd'hui, l'accent préventif est essentiellement mis sur les enfants et les jeunes. Un dépistage dentaire est organisé durant toute la scolarité obligatoire. Il ne s'agit pas d'un contrôle complet. Il débouche sur des conseils de soins en cas de problèmes objectivés, soins qui sont pris en charge par les parents. De ce fait, nombreux sont les enfants qui reviennent au contrôle l'année suivante, sans que le traitement proposé ait été effectué.

L'initiative entend offrir à tous les habitants du canton un contrôle annuel. Une prévention effectuée régulièrement au cours de la vie va permettre d'identifier à un stade précoce un éventuel problème et de le traiter rapidement, de façon moins coûteuse que si l'on avait attendu encore quelques mois ou années. On ne réduit pas la prévention aux seuls enfants et on l'étend aux populations vulnérables, par exemple les personnes en institutions ou hautement dépendantes.

Qu'en est-il de son financement?

Les primes LAMal sont fixées par tête, indépendamment du revenu, et constituent une injustice sociale criante. De nombreux Vaudois n'arrivent pas à assumer ces primes et sont au bénéfice de subsides, faisant ainsi croître la facture sociale, qui est ensuite décriée par les partis bourgeois. Si la prime LAMal était proportionnelle au salaire, chacun la paierait sans problème et les subsides n'existeraient que pour les personnes à l'aide sociale.

En tablant sur une cotisation salariale, paritaire, on suit le modèle d'une assurance sociale qui favorise la solidarité et permet à chacun d'avoir accès aux soins sans se ruiner. ■